

# Communiqué de presse

Fédération  
des CPAS



uvcw.be

## Rentrée politique: la Fédération des CPAS wallons veut allier responsabilité et solidarité

**Dans un mois, les électeurs désigneront leurs représentants aux conseils communaux et dans la foulée, les mandataires des CPAS. Près de 2.500 mandataires géreront, pour 6 ans, les 262 CPAS de Wallonie. Ce secteur spécifique de l'action sociale représente près de 25.000 travailleurs et un budget annuel estimé à 1,7 milliards d'euros.**

L'action des CPAS est une priorité locale, car elle est la garantie que chacun puisse recevoir l'aide due par la collectivité pour vivre plus dignement. Les mandataires locaux auront donc la tâche de maintenir un niveau de bien-être digne pour toute la collectivité locale.

Dans un contexte de restriction budgétaire, où chaque niveau de pouvoir réduit ses dotations, l'effet cascade se répercute finalement sur les CPAS.

### L'entonnoir social

Ces dernières années ont été particulièrement difficiles pour les CPAS car l'Etat fédéral, qui est le dispensateur de la sécurité sociale en Belgique, tend à se défaire partiellement de ses missions et à s'en décharger sur les institutions locales (les communes et les CPAS en particulier), sans pour autant leur donner les moyens pour agir. On assiste donc à ce que l'on pourrait appeler une « communalisation de la sécurité sociale » ou, et c'est encore plus grave, un remplacement de la sécurité sociale, généraliste, universelle et alimentée par une solidarité nationale, en une aide sociale individuelle, particulière et alimentée par les budgets communaux (dès lors, les communes les plus pauvres sont amenées à payer le plus).

### Une politique de désengagement programmée au détriment des CPAS

On peut citer en exemple la politique du suivi des chômeurs. L'Etat fédéral, par les sanctions qu'il prend, fait sortir les chômeurs du système de sécurité sociale dans lequel ils sont en fonction d'un droit, pour parquer certains d'entre eux dans les CPAS, où ils perçoivent une aide sociale financière...s'ils répondent aux conditions. Coût net pour les CPAS wallons: 50 millions € par an.

Cet exemple est loin d'être unique. Ainsi, ces dernières années, les CPAS ont été amenés à s'occuper de plus en plus de matières diverses et, pour la plupart, peu financées. Citons, de manière non exhaustive : les sans-abris, les aides alimentaires, les logements d'urgence/transit, abris de nuit, les services de prévention-drogue, les services de santé mentale, les maisons d'enfants et les crèches, la politique d'activation, les projets "jeunes" (p. ex. Eté solidaire), les initiatives culturelles (p. ex. en lien avec l'art. 27), les projets de lutte contre la fracture numérique, la commission locale pour l'énergie, la médiation de dettes et le règlement collectif des dettes, les différents fonds liés à l'énergie, les maisons de repos – maisons de repos et de soins, les services d'aides familiales et d'aides ménagères, les services de soins à domicile, l'accueil des réfugiés politiques et les initiatives locales d'accueil, etc.

L'impression qui se dégage est bien que tout ce qui concerne le social (et dans notre société, tout devient social, apparemment) est du ressort d'un pouvoir de proximité et, en particulier, des CPAS. Les CPAS sont comme un entonnoir dans lequel passent toutes les problématiques sociales, mais sans financement adéquat. Cela rend les CPAS exsangues et amoindrit leur marge de manœuvre dans leur action sociale. Le « tout est social » a dès lors pour conséquence de réduire la capacité d'action des institutions du social.

### Travailler ... oui mais à quel prix ?

Pour qu'il soit attractif, un emploi doit pouvoir permettre à une personne d'obtenir un avantage par rapport à sa situation antérieure. Or, nous constatons que pour bon nombre de personnes, les salaires qui leur sont proposés sont à ce point bas que celui-ci leur ferait perdre de l'argent s'ils l'acceptaient.

### Revendications de la Fédération des CPAS à l'occasion des élections communales

A l'occasion des élections communales, la fédération des CPAS rappelle que

- l'aide sociale doit être inscrite comme un objectif prioritaire de la stratégie de développement des pouvoirs locaux ;
- la neutralité budgétaire doit être respectée à tous les niveaux de pouvoir (pas de nouvelles charges sans moyens financiers suffisants);
- l'autonomie de gestion du CPAS est un fondement inscrit dans la loi. Les CPAS doivent pouvoir répondre à leurs obligations, dans le respect de leur indépendance et en étroite collaboration avec le partenaire communal ;
- l'efficacité de l'action sociale doit passer par une simplification administrative accrue, notamment en matière de tutelle;
- Les financements des services subventionnés doivent être pérennes et suivre l'évolution des coûts et de leurs activités:
- Le CPAS doit disposer d'une administration performante, composée de travailleurs en suffisance, formés et encadrés efficacement par des grades légaux de haut vol. Les réformes en cours doivent être pensées en vue d'une amélioration de la gestion du personnel ;
- Les CPAS doivent avoir les moyens d'adapter leur offre de services en réponse à l'évolution permanente des problématiques sociales à gérer.

#### **La Fédération des CPAS dénonce**

- **La politique de désagrégation de la protection sociale et son transfert systématique vers les CPAS**
- **La précarisation de la population et notamment des travailleurs à bas revenu (pièges à l'emploi)**
- **L'alourdissement des charges sur les pouvoirs locaux aux fins d'équilibrages budgétaires des institutions fédérales et régionales**

#### **La Fédération des CPAS rappelle avec fermeté**

- **que la pauvreté est inacceptable, quelles que soient ses formes. Nous devons viser l'utopie de l'éradiquer. Cela implique la volonté politique d'y mettre les moyens financiers et humains !**
- **que l'action sociale est un investissement justement utilisé, par des professionnels compétents et soucieux des deniers publics et qu'il est loin d'être lourd, si l'on prend en compte la paix sociale qu'il favorise.**
- **que l'autonomie des CPAS est un gage de leur efficacité et qu'il faut refuser toute tentative d'y attenter. Toutefois, le travail en synergie avec la Ville/Commune sera un plus pour l'intérêt collectif, celui-ci s'entendant comme l'intérêt des deux institutions ET de l'ensemble des bénéficiaires.**

Contact: Bernard Antoine, Directeur général de la Fédération des CPAS de Wallonie ([bernard.antoine@uvcw.be](mailto:bernard.antoine@uvcw.be) ou 0476/94 20 81)